

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 17 (1891)
Heft: 3 & 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT 8 FOIS PAR AN

Sommaire : Les accidents dans les mines, par Ch. de Sinner, ingénieur. Planche N° 55. — Détermination de la tension des poutres, par J. Orpizewski, ingénieur. — Circulaire du Comité central. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

LES ACCIDENTS DANS LES MINES

par CH. DE SINNER, ingénieur.

I. ÉTUDE STATISTIQUE DES ACCIDENTS

Nombre annuel des victimes.

De tous les métiers, c'est celui du mineur qui a à lutter contre la plus grande somme de dangers naturels, sans parler de ceux qu'y apportent les machines et installations mécaniques, aussi bien que dans la plupart des autres industries. Si l'on considère en même temps le développement prodigieux qu'a pris l'exploitation de la houille dans la seconde moitié de notre siècle, on ne doit pas s'étonner outre mesure du grand nombre de victimes, morts et blessés, veuves et orphelins, que fait un travail aussi dangereux qu'indispensable au progrès industriel.

Chaque année tue en moyenne plus de 170 mineurs en France, plus de 230 en Belgique, plus de 500 en Prusse, plus de 1000 dans la Grande Bretagne, et en blesse cent fois autant soit légèrement, soit plus ou moins grièvement.

Cette proportion d'environ cent blessés pour un tué paraît peut-être exagérée. Elle ressort cependant d'une enquête spéciale, portant sur les trois années 1885, 1886 et 1887, à laquelle l'administration française des mines a procédé en 1888, afin de connaître le nombre total des blessés des houillères, y compris les blessures légères qui échappent aux rapports statistiques ordinaires.

M. l'ingénieur en chef Keller, président de la Société française de statistique, chargé de diriger cette enquête, en a lui-même exposé les résultats au congrès international des accidents du travail de 1889¹.

On avait utilisé, pour cette enquête, outre les rapports faits régulièrement par les ingénieurs des mines de l'Etat sur les accidents graves, les renseignements que fournissaient les caisses de secours de 80 grandes compagnies houillères. Et on sait que ces institutions, largement subventionnées par la plupart de ces compagnies, sont remarquablement bien organisées².

¹ Congrès international des accidents du travail. tome I, p. 146, Paris, 1890. Librairie Baudry, 15, rue des Saints-Pères.

² M. Keller a lui-même fait connaître cette organisation dans les *Annales des mines* de 1884, cinquième livraison.

L'enquête a ainsi porté sur 90 633 ouvriers et employés en 1885, 92 568 en 1886 et 93 273 en 1887.

Le tableau N° 1 en résume les résultats et donne pour ces trois années, le nombre des ouvriers tués et celui des blessés de chaque catégorie, en classant ces dernières suivant leur gravité.

TABLEAU N° 1

Résumant les résultats de l'enquête spéciale de l'administration française sur tous les ouvriers blessés dans les houillères pendant les trois années 1885, 1886 et 1887.

	Nombres absolus des ouvriers atteints de 1885 à 1887.	Nombres annuels moyens des hommes atteints sur 4000 ouvriers employés.	Chiffres du rapport (1887) de l'office impérial des assurances correspondant 4 aux mêmes catégories que ceux de la 2 ^e colonne.
	1	2	3
Tués	474	1,7	2,45
Invalides affectés d'une incapacité de travail permanent	51 } 204 }	0,9	1,67 incap. absol. 2,74 incap. part. ¹
Blessés grièvement, ayant chômé plus de 6 mois	297		
Id., ayant chômé de 3 à 6 mois.	636	2,3	1,45
Total des blessures excédant 3 mois de chômage	1188	4,3	5,86
Blessés ayant chômé de 21 jours à 3 mois	8662	31,3	—
Blessés légèrement ayant chômé de 5 à 20 jours	27 844	100,7	—
Blessés très légèrement ayant chômé 4 jours au plus	10 640	38,5	—
Total des victimes tuées ou blessées	48 808	176,5	—

¹ La statistique allemande ne donne pas les incapacités permanentes de travail, mais seulement celles qui dépassent six mois, en distinguant parmi celles-ci les incapacités absolues et partielles. D'autre part, les blessés qui chôment moins de 13 semaines ne figurent pas dans le rapport de l'office impérial. La correspondance des chiffres n'est donc pas complète, mais elle s'étend aux deux catégories les plus importantes.